

Liste de contrôle- Ma planification préalable des soins

1. Informez-vous :

- ☐ Sur le plan général : par exemple sur le site du ministère fédéral de la justice
 - ☐ Sur le plan personnel : par exemple dans les centres de consultation du quartier (en particulier dans les Beratungsstellen für Menschen mit Behinderungen, chronischen und Krebserkrankungen dans les services de santé à Berlin, Pflegestützpunkten), dans les cabinets d'avocats
-

2. Parlez avec l'entourage / les personnes de confiance : de vos souhaits concernant les soins médicaux / de l'interruption des traitements médicaux

- ☐ Valeurs
 - ☐ Dons d'organes
 - ☐ Représentation quand il n'est plus possible d'exprimer sa propre volonté ! Attention : les tuteurs légaux d'enfants mineurs et le cas échéant les conjoints* jouissent automatiquement d'un droit de représentation
 - ☐ Délégation de pouvoirs (important : une fois le décès intervenu)
 - ☐ Délimitation du périmètre (par exemple santé ou affaires en rapport avec la banque)
-

3. Elaborez :

- ☐ Un testament de vie (modèle par exemple chez Home Care Berlin ou au Zentrale Anlaufstelle Hospiz) ; important : s'en entretenir avec son médecin
- ☐ Mandat préventif (modèles par exemple chez Home Care Berlin ou au Zentrale Anlaufstelle Hospiz), le cas échéant procuration
- ☐ Carte de donneur d'organes
- ☐ Ma dernière volonté (de manière manuscrite par exemple „Berliner Testament“ ou acte notarié)
- ☐ Consignes en cas d'urgence (par exemple „Berliner Formular“ se trouvant au Zentrale Anlaufstelle Hospiz)

*Veillez à tenir compte du § 1358 BGB

4. Pensez à :

- ☐ signer tous les documents en indiquant le lieu et la date
- ☐ faire part du lieu où ils sont conservés à une personne de confiance
- ☐ mettre une carte comportant une indication sur le lieu de conservation dans votre porte-monnaie par exemple
- ☐ ou dans une boîte d'urgence dans le réfrigérateur

5. Vérifiez régulièrement vos documents pour savoir s'ils sont bien actualisés

- ☐ Par exemple une fois par an en utilisant une inscription sur le calendrier
- ☐ Prévoir de nouveaux entretiens de conseil en cas de modifications
- ☐ Actualiser en signant et en indiquant la date et le lieu